



AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Arrêt du projet de PLU de Savigny

Le public est informé que par arrêté modificatif n°2020-38 du 30 juin 2020 est prolongée l'enquête publique sur l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Savigny.

L'enquête publique est prolongée pour une durée de 7 jours du dimanche 12 juillet 2020 au samedi 18 juillet 2020 inclus, en mairie de Savigny siège de l'enquête, 40 Route du Chef-Lieu 74520 SAVIGNY.

Le dossier d'enquête est consultable

- aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :
 - Les mardis : de 8h30 à 12h00,
 - Les mercredis : de 8h30 à 12h00,
 - Les jeudis : de 15h00 à 19h00.
- Sur la plateforme dématérialisée à l'adresse suivante : www.registre-dematerialise.fr/1926 (consultation et téléchargement)

Madame Emilie ROBERT, Ingénieur Territorial, a été désignée en qualité de Commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Grenoble n° E20000010/38 du 04/02/2020.

Les observations et les propositions sur le projet de PLU de Savigny, pourront être :

- consignées dans le registre d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans le lieu, aux jours et heures désignés ci-dessus ;
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Mairie de Savigny – Pour la révision du PLU de Savigny, Commissaire enquêteur – 40 Route du Chef-Lieu 74520 SAVIGNY ;
- adressées par messagerie électronique via l'adresse mail dédiée, enquete-publique-1926@registre-dematerialise.fr
- adressées sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : www.registre-dematerialise.fr/1926

Des mesures sanitaires seront mises en place afin de respecter les gestes barrières et lutter contre la propagation du virus COVID-19.

Un poste informatique sera mis à disposition du public en mairie de Savigny pour consulter le dossier dématérialisé et émettre ses observations et propositions.

Le Commissaire enquêteur se tiendra aussi à la disposition du public aux jours et heures suivants en mairie de Savigny :

- Vendredi 12 juin 2020 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 24 juin 2020 de 8h30 à 12h00
- Jeudi 02 juillet 2020 de 16h00 à 20h00
- Samedi 11 juillet 2020 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 16 juillet de 15H à 18H.

Le Commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre à Mme le Maire de Savigny le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront remis par le commissaire enquêteur, pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Savigny, aux jours et heures habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet de la mairie de Savigny (www.savigny74.fr).

Le projet de PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Le dossier comprenant les informations environnementales relatives aux projets de révision du PLU est joint au dossier d'enquête.

Madame le Maire de Savigny est responsable du projet.

Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès du secrétariat de mairie de Savigny – 04.50.60.42.49.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du secrétariat de mairie de Savigny (via un prestataire extérieur en charge de la reprographie) dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Cet avis est également publié sur le site internet de la commune de Savigny (www.savigny74.fr).

Madame Le Maire,
Béatrice FOL





AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Arrêt du projet de PLU de Savigny

Par arrêté n°2020-24 du 22 mai 2020, Madame le Maire de la Commune de Savigny a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Savigny, qui se déroulera pendant une durée de 30 jours consécutifs du :

Vendredi 12 juin 2020 au samedi 11 juillet 2020 inclus

Au terme de l'enquête publique, le projet arrêté du PLU de Savigny, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil Municipal de Savigny en vue de son approbation.

Madame Emilie ROBERT, Ingénieur Territorial, a été désignée en qualité de Commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Grenoble n° n° E20000010/38 du 04/02/2020.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête comprenant le projet de PLU, le dossier administratif comportant les pièces énoncées à l'article R.123-8 du Code de l'Environnement, ainsi que le registre d'observation à feuillets non mobiles, qui seront cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, pourront être consultés :

- En mairie de Savigny, siège de l'enquête, 40 Route du Chef-Lieu 74520 SAVIGNY, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :
 - o Les mardis : de 8h30 à 12h00,
 - o Les mercredis : de 8h30 à 12h00,
 - o Les jeudis : de 15h00 à 19h00.
- Sur la plateforme dématérialisée à l'adresse suivante : www.registre-dematerialise.fr/1926 (consultation et téléchargement)

Pendant la durée de l'enquête, les observations et les propositions sur le projet de PLU de Savigny, pourront être :

- consignées dans le registre d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans le lieu, aux jours et heures désignés ci-dessus ;
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Mairie de Savigny – Pour la révision du PLU de Savigny, Commissaire enquêteur – 40 Route du Chef-Lieu 74520 SAVIGNY ;
- adressées par messagerie électronique via l'adresse mail dédiée, enquete-publique-1926@registre-dematerialise.fr
- adressées sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : www.registre-dematerialise.fr/1926

Des mesures sanitaires seront mises en place afin de respecter les gestes barrières et lutter contre la propagation du virus COVID-19.

Un poste informatique sera mis à disposition du public en mairie de Savigny pour consulter le dossier dématérialisé et émettre ses observations et propositions.

Le Commissaire enquêteur se tiendra aussi à la disposition du public aux jours et heures suivants en mairie de Savigny :

- Vendredi 12 juin 2020 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 24 juin 2020 de 8h30 à 12h00
- Jeudi 02 juillet 2020 de 16h00 à 20h00
- Samedi 11 juillet 2020 de 9h00 à 12h00

Le Commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre à Mme le Maire de Savigny le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront remis par le commissaire enquêteur, pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Savigny, aux jours et heures habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet de la mairie de Savigny (www.savigny74.fr).

Le projet de PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Le dossier comprenant les informations environnementales relatives aux projets de révision du PLU est joint au dossier d'enquête.

Madame le Maire de Savigny est responsable du projet.

Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès du secrétariat de mairie de Savigny – 04.50.60.42.49.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du secrétariat de mairie de Savigny (via un prestataire extérieur en charge de la reprographie) dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Cet avis est également publié sur le site internet de la commune de Savigny (www.savigny74.fr),

Madame Le Maire,
Béatrice FOL

